

Cadre pour la productivité agricole en Afrique



The African Union



NEPAD

The New Partnership
for Africa's Development



Table des Matières

Avant-propos	1
Résumé Analytique	3
1. Introduction	5
2. Productivité Agricole en Afrique – un Impératif pour le Changement	7
3. Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique (FAAP)	13
3.1. Evolution et Réforme des Services et des Institutions Agricoles	14
3.1.1. Capacitation	15
3.1.2. Vulgarisation Agricole	17
3.1.3. Recherche Agricole	18
3.1.4. Formation et Enseignement Agricoles	20
3.2. Renforcement de la Portée des Investissements de Productivité Agricole en Afrique	21
3.3. Appui Financier Aligné et Coordonné	23
4. Utilisation du FAAP	25
4.1. Aperçu Général	25
4.2. Au Niveau National	25
4.3. Au Niveau Sous Régional	27
4.4. Au Niveau Continental	28
4.5. Contributions Internationales	29
5. Leçons Tirées vis-à-vis du FAAP	31
5.1. FAAP vis-à-vis des Processus de Revue du CAADP	31
5.2. Suivi et Evaluation du FAAP	32
6. Conclusion et Suivi	35

F A A P

Cadre pour la productivité agricole en Afrique



Forum Africain pour la Recherche Agricole

Secrétariat

PMB CT 173 Cantonments
2 Gowa Close, Roman Ridge
Accra, Ghana

Juin 2006

© 2006 le Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA).

Citation: FARA (Forum Africain pour la Recherche Agricole). 2006. *Cadre pour la productivité agricole en Afrique / Framework for African Agricultural Productivity*. Accra, Ghana. 72 pp.

Le FARA encourage une bonne utilisation de cet ouvrage. Une citation correcte est requise.

Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA)

PMB CT 173 Cantonments

2 Gowa Close, Roman Ridge

Accra, Ghana

Tél. : +233 21 772823 / 779421

Fax : +233 21 773676

Courrier électronique : mjones@fara-africa.org

Site web : <http://www.fara-africa.org>

ISBN 4988-0-9034-X (imprimé)

ISBN 4988-0-9035-8 (pdf)

Avant-propos



Ce cadre pour la productivité agricole en Afrique est le fruit de nombreuses consultations menées parmi diverses parties prenantes à différents niveaux en Afrique mais également avec les partenaires au développement qui ont toujours apporté leur soutien à l'Afrique. Le processus qui a conduit au FAAP ne s'est pas achevé lorsque les Chefs d'Etats l'ont approuvé (lors du Sommet de l'Union Africaine qui s'est tenu à Banjul en Gambie en juin 2006). Leur approbation marque au contraire le début de la lourde tâche requise pour faire de ce programme l'instrument de la mise en oeuvre du Pilier 4 du PDDAA.

Le FARA collaborera dans un premier temps avec l'Union Africaine et le NEPAD afin que la vision africaine soit bien articulée dans la mise en oeuvre du FAAP. Dans le même temps, toutefois, le FARA devra collaborer avec d'une part les ministères des pays africains concernés et d'autre part avec les organismes économiques régionaux. Le FARA continuera également à dépendre des organisations sous-régionales (ASARECA, CORAF/WECARD et SADC-FANR) et des systèmes nationaux de recherche afin de garantir que les principes du FAAP soient sur la même lancée que les programmes actuels et futures concernant la productivité agricole.

Le processus du FAAP fonctionnera sur la base des leçons tirées des initiatives similaires en cours telles que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les stratégies des communautés économiques régionales pour la productivité agricole. Par ailleurs, étant donné que les programmes nationaux sont en train d'harmoniser leurs programmes au FAAP, les

organisations sous-régionales oeuvrent en étroite collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER) afin de formuler leurs propres Programmes Multi-pays de Productivité Agricole (MAAP) au niveau sous-régional. Les programmes nationaux constitueront le socle du FAAP et tout autre volet qui aura des avantages transfrontaliers sera porté au niveau sous-régional.

Ces partenariats ne seront pas limités aux agences gouvernementales mais impliqueront une collaboration avec la société civile y compris avec le secteur privé et les organisations paysannes. En effet, le premier volet du FAAP se penche sur l'autonomisation des paysans en catalysant les réformes institutionnelles des systèmes de recherche, de vulgarisation, de formation et d'éducation. Ces réformes seront financées par un investissement accru des gouvernements dans la recherche agricole pour le développement (RAD) tel que défini par le deuxième volet du FAAP auquel s'ajoute une harmonisation plus poussée et un soutien externe coordonné en faveur de la RAD tel que défini par le troisième volet du FAAP. Le principe de base du FAAP c'est de faire converger les ressources politiques, techniques et financières afin de pouvoir effectuer les changements requis et de répondre aux défis de l'Afrique.

Le FARA, de concert avec l'Union Africaine et le NEPAD est certain que cet objectif ambitieux ne sera réalisé qu'à travers le soutien total de toutes les parties prenantes du domaine de la productivité agricole.

S.E. Rosebud Kurwijila
Commissaire
Département de l'Economie rurale
et de l'Agriculture
Union Africaine

Prof. Richard Mkandawire
Conseiller agricole
NEPAD

Dr. Monty P. Jones
Secrétaire exécutif
FARA

Résumé Analytique



Aux yeux des leaders africains, l'agriculture est le moteur du développement économique global. Des taux de croissance soutenus et beaucoup plus élevés par rapport à ceux des années précédentes sont essentiels à la réduction de la famine et de la pauvreté à travers le continent, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique de l'Union Africaine (NEPAD-UA), les leaders africains ont élaboré un Programme de Développement Agricole Global pour l'Afrique (CAADP) qui expose les démarches à suivre en vue de réaliser cette vision commune des leaders africains. Ce programme fixe un objectif ambitieux de croissance de 6% par an pour le secteur.

Une composante majeure de cette vision nécessite l'amélioration de la productivité agricole grâce à un processus d'innovation accéléré et efficace. Le Pilier IV du CAADP sert de stratégie du NEPAD pour la redynamisation, l'expansion et la réforme des activités d'adoption, de diffusion technologique et de recherche agricole en Afrique. Actuellement, des défauts chroniques entravent la bonne marche d'un grand nombre de programmes de productivité du continent. Ceci explique la performance insuffisante historique du secteur et la mauvaise passe actuelle dans laquelle se trouvent les cultivateurs africains. Des consultations menées auprès des dirigeants en matière d'agriculture, des professionnels de l'agriculture, du secteur des agro-industries et des cultivateurs montrent que les partenaires se sont mis d'accord sur le fait que des questions institutionnelles telles que la faiblesse du niveau des capacités, l'implication insuffisante de

l'utilisateur final et du secteur privé ainsi que les systèmes inefficaces d'appui aux cultivateurs continuent à entamer la plupart des programmes et des organisations de productivité agricole en Afrique et freinent les progrès qui pourraient être réalisés par ce secteur. Ces difficultés sont compliquées par le genre d'appui accordé et le financement total inadéquat pour la recherche agricole, la diffusion des technologies et l'adoption.

Malgré les défis énormes auxquels se trouve confrontée l'agriculture en Afrique, les choses se présentent plutôt bien. Grâce à la création du NEPAD et à l'élaboration du CAADP, l'Union Africaine (UA) a fait signe de son appui politique à cet effort. Grâce à la création du Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA), l'Afrique a créé la possibilité d'accorder un leadership technique à cet effort. Les partenaires au développement de l'Afrique ont indiqué leur volonté de répondre à l'appel lancé par l'Afrique. A titre indicatif, cette intention en vue de fournir du soutien technique et financier a été clairement affirmée lors des réunions de Gleneagles, de l'ONU, par le biais de la Commission pour l'Afrique, et beaucoup d'autres forums.

Le Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique (FAAP) réunit les éléments essentiels à l'évolution des programmes de productivité agricoles nationaux en Afrique. Un certain nombre de principes directeurs émanent des consultations menées auprès des populations agricoles africaines ainsi que de leurs partenaires au développement. Le FAAP montre la manière dont de telles bonnes pratiques peuvent être utilisées afin d'améliorer la performance de la productivité agricole en Afrique. En sus de l'amélioration des initiatives particulières, le FAAP met également en exergue la nécessité de reproduire et d'élargir de tels programmes grâce à l'augmentation des investissements. Il souligne aussi la manière dont des financements accrus devraient être fournis grâce à la mise en œuvre des mécanismes beaucoup moins parcellaires par rapport à ceux du passé. De ce fait, la priorité devrait être accordée à l'harmonisation des ressources propres à l'Afrique avec celles des partenaires au développement.

Le FAAP a été conçu comme un instrument dont l'objet est d'aider les partenaires à se réunir pour qu'ils puissent agir de façon à influencer de manière positive, la résolution des problèmes et le renforcement des capacités africaines en matière d'innovation agricole.

1

Introduction



Le Programme de Développement Agricole Global pour l'Afrique (CAADP) a été avalisé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement comme le cadre de renforcement de la croissance agricole, de la sécurité alimentaire et du développement rural en Afrique. Un objectif spécifique du CAADP est de réaliser un taux de croissance annuelle moyenne de 6% pour le secteur agricole. En vue de réaliser cet objectif, le CAADP cherche à y consacrer des investissements à quatre 'piliers' qui se renforcent mutuellement: (i) expansion de la superficie faisant l'objet d'une gestion foncière durable ainsi que des systèmes efficaces de maîtrise du plan d'eau ; (ii) amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce en vue d'améliorer l'accès aux marchés ; (iii) amélioration de la productivité vivrière et réduction de la famine ; et (iv) recherche agricole, diffusion des technologies et adoption. Chacun de ces piliers incorpore les politiques, la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités.

Le NEPAD a demandé au Forum Africain pour la Recherche Agricole (FARA) de mener le processus de développement d'un cadre par le truchement duquel les défis auxquels une attention prioritaire a été accordée par le Pilier IV du CAADP pourraient être relevés de manière efficace. En réponse aux désirs du NEPAD, le FARA a, en consultation avec les partenaires, développé le Cadre de Productivité Agricole en Afrique (FAAP). Ce Cadre aborde les défis présentés par le Pilier IV et cherche à renforcer les systèmes de connaissances agricoles capables de fournir des technologies durables et rentables qui seront largement adoptées par les

cultivateurs et mèneront à la croissance agricole durable. Ceci nécessitera des améliorations importantes des capacités africaines en matière de recherche agricole, de développement des technologies, de diffusion et d'adoption aussi bien que de politiques efficaces et des marchés et infrastructures améliorés.

L'objectif du FAAP est de guider et d'aider les partenaires impliqués dans la recherche et le développement agricoles en Afrique à réaliser les objectifs du Pilier IV du CAADP et l'agenda africain pour la croissance grâce à la capacitation des cultivateurs, des éleveurs et de leurs organisations ; au renforcement des institutions publiques et privées ; à la promotion de l'harmonisation des actions et des acteurs internes et externes ; et à la création des investissements accrus. Le processus de consultation par le biais duquel le FAAP a été développé a conclu que les priorités du Pilier IV du CAADP pour la recherche agricole, la diffusion des technologies et l'adoption nécessitent des changements significatifs des approches relatives : (i) au renforcement des aptitudes africaines en vue de constituer des capacités humaines et institutionnelles ; (ii) capacitation des cultivateurs, et (iii) au renforcement des services de soutien agricole. En abordant ces facteurs, en intégrant activement le secteur privé dans le processus et en mettant en œuvre les réformes nécessaires du secteur public, l'Afrique sera en mesure de créer les capacités, telles qu'elles ont été indiquées dans le document du Pilier IV du CAADP *d'effectuer un changement de paradigme en passant d'une approche essentiellement technologique à une approche de recherche agricole vraiment intégrée et à assurer que les chercheurs (nationaux et internationaux) collaborent avec les petits planteurs, les pasteurs, les agences de vulgarisation, le secteur privé et les ONG pour que leur action sur le terrain puisse avoir un impact positif.*

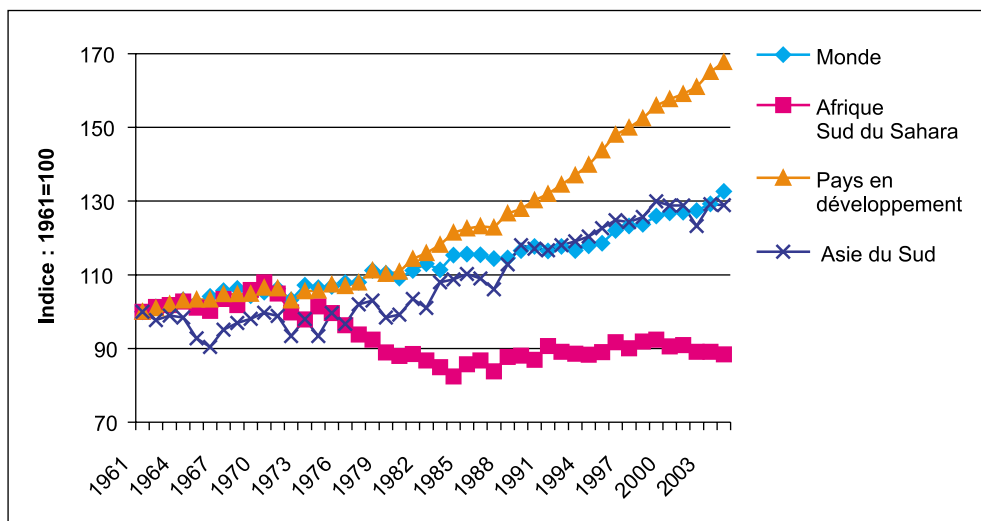
2

Productivité Agricole en Afrique : un Impératif pour le Changement



Des taux élevés et soutenus de la croissance agricole largement dictés par la croissance de la productivité seront nécessaires à permettre aux pays africains d'accélérer le taux de réduction de la pauvreté, et ce parce que la croissance agricole dispose d'effets multiplicateurs considérables sur le reste de l'économie, surtout pendant la phase initiale du processus de développement et de transformation économique où l'agriculture représente une part énorme des revenus nationaux, de l'emploi et du commerce extérieur. Cette situation prévaut actuellement dans beaucoup de pays africains. La croissance du secteur agricole crée des tendances de développement générales qui favorisent la création des emplois et sont donc susceptibles d'améliorer les conditions de vie des pauvres. Les pauvres ruraux et urbains bénéficient de l'agriculture parce qu'elle fournit davantage de vivres et de matières premières à des prix plus bas ; débloque les devises pour l'importation des biens d'équipement et industriels ; fournit plus de capitaux et de main d'œuvre pour le développement industriel ; fournit un marché croissant local pour les industries nationales naissantes ; et réduit la pauvreté grâce à l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre et à la création des emplois dans les zones rurales.

La mauvaise performance du secteur agricole est largement à la base des progrès insuffisants réalisés en vue de réduire la pauvreté et la famine en Afrique. La croissance agricole n'a guère su supporter les taux de croissance démographique, tandis que la croissance du rendement agricole par habitant est restée à un niveau inférieur par comparaison avec d'autres



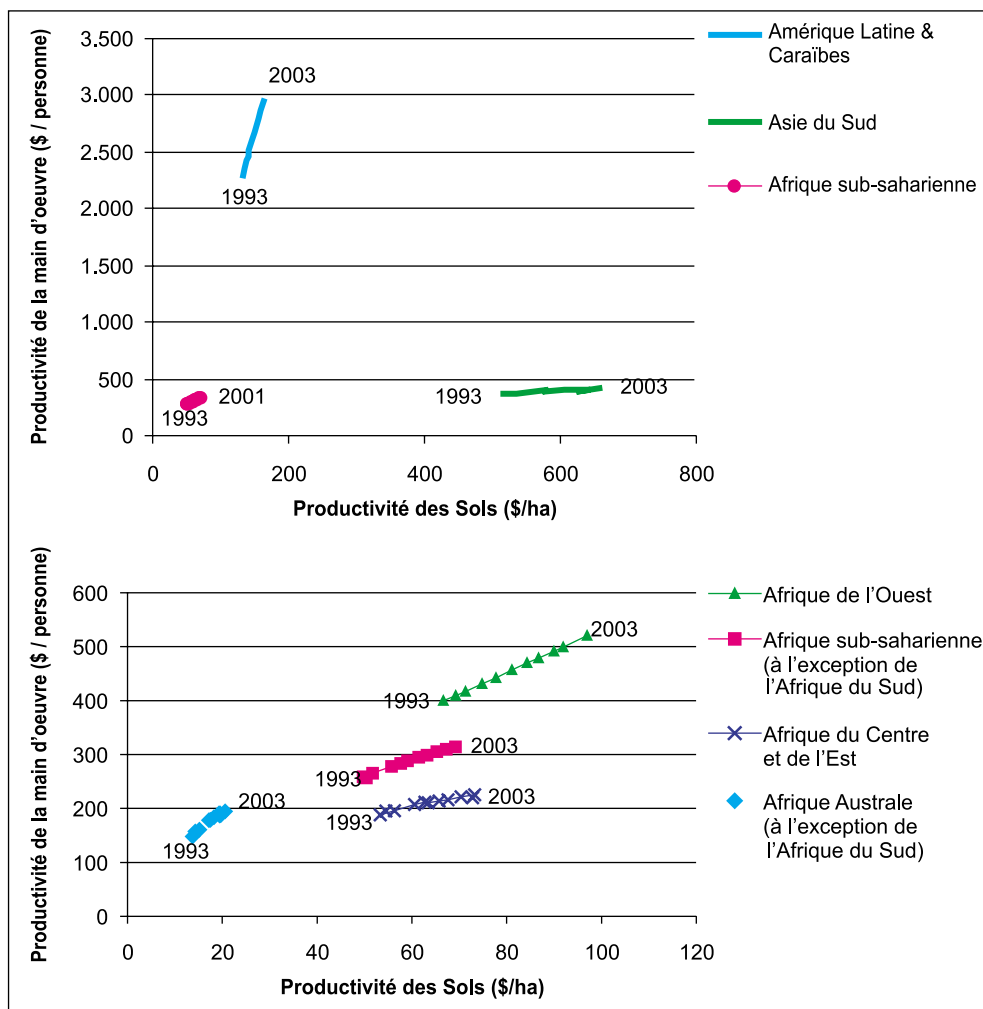
Source: FAOSTAT, 2006

Graphique 1. Tendances de croissance à titre de rendement valorisé par habitant de l'agriculture.

régions en voie de développement (**Graphique 1**). En vue de renverser cette tendance et de réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) qui cherchent à réduire de moitié le niveau de la pauvreté d'ici 2015, le secteur devrait enregistrer un taux de croissance plus élevé et maintenir des taux de croissance d'environ 6,2%, selon les estimations récentes. Etant donné la longue période de marasme, certains pays devraient même enregistrer un taux de croissance beaucoup plus élevé.

L'Afrique peut-elle réaliser ce taux de croissance agricole requis? Ceci dépendra de la manière dont des gains rapides en matière de productivité peuvent être réalisés pour assurer la croissance du secteur et de permettre à celui-ci d'être compétitif sur les marchés local et international. L'augmentation de la productivité agricole passe par la transition de l'agriculture traditionnelle à l'agriculture moderne, qui "implique à la fois une évolution technique et la disponibilité d'intrants, des financements et des systèmes de commercialisation saisonniers en vue d'augmenter la production agricole et de mettre celle-ci à la disposition des consommateurs à des prix compétitifs." (Poulton, Kydd et Dorward, *Revue de Politique de Développement* 2006(4) p.244).

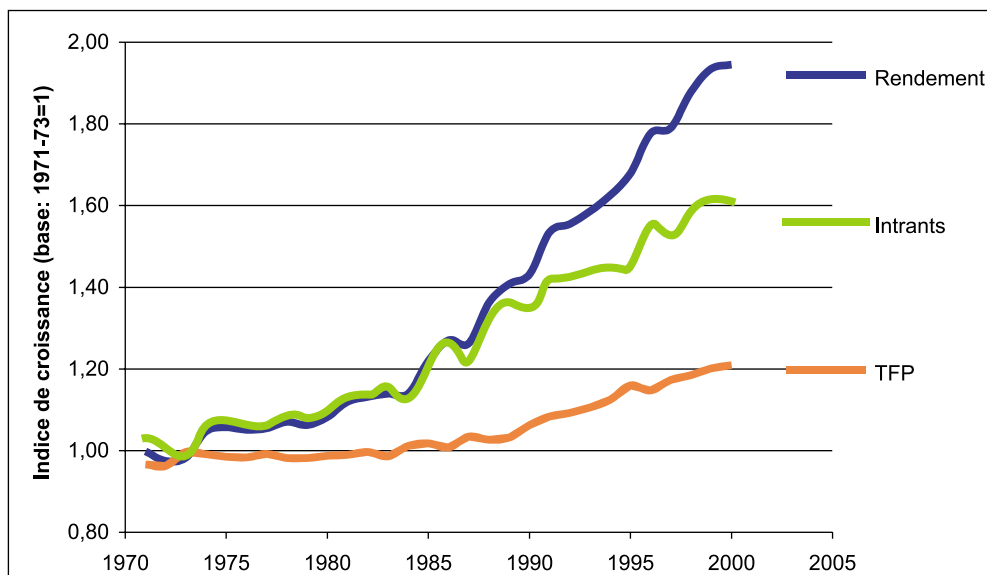
Au niveau de la production, la productivité agricole mesure la valeur du rendement pour un niveau d'intrants donné. Afin d'augmenter la productivité agricole, la valeur du rendement devra augmenter plus rapidement que celle des intrants. Les gains de la productivité agricole globale pourraient donc provenir des changements du niveau de productivité physique grâce à un changement des technologies utilisées dans le processus de production, qui se solde par un niveau de rendement plus élevé par unité d'intrants tels que (les rendements de) la terre ou la main d'œuvre, ou des changements des coûts de production et du marché, d'où la marge de rentabilité accrue des cultivateurs. De ce fait, en plus de l'amélioration de l'efficacité de la production grâce à l'adoption des technologies et pratiques modernes ou améliorées, l'augmentation de la productivité agricole dépend de manière cruciale de beaucoup d'autres facteurs tels que l'accès adéquat aux ressources productives, des marchés et des infrastructures fonctionnels et des politiques favorables (ex. politiques macro-économiques stables).



Graphique 2. Productivité des sols et de la main d'œuvre, 1993–2003.

Comme le montre le **Graphique 2**, les niveaux de productivité en Afrique en ce qui concerne la productivité des sols et de la main d'œuvre restent toujours à un niveau inférieur par rapport à d'autres régions en voie de développement. Au sein de l'Afrique, cette situation prévaut surtout en Afrique Australe et de l'Est (hormis l'Afrique du Sud). Les faibles niveaux de croissance des rendements et de la productivité céréalières en Afrique se sont au fil des années traduits par la baisse de la production alimentaire par habitant et l'augmentation des importations (20% de la consommation céréalière de l'Afrique dépend des importations, y compris l'aide alimentaire), ce qui contribue à un niveau élevé d'insécurité alimentaire tant au niveau local que du ménage.

Quel devrait être le niveau de croissance de la productivité agricole en vue de réaliser le taux de 6% préconisé par le CAADP qui permettra à l'agriculture de faire une contribution importante vers la réalisation des OMD vis-à-vis de la réduction de moitié de la famine et de la pauvreté



Source: Ludena, 2005

Graphique 3. Sources de croissance du rendement agricole en ASS, 1971–2000.

d'ici 2015 ? Une étude récente¹ a examiné la productivité totale des facteurs (TFP) en vue de répondre à cette question. La productivité totale des facteurs représente la croissance du rendement dont compte n'a pas été tenu par la croissance des intrants. La majeure partie de la croissance du rendement en Afrique a été engendrée par l'expansion de l'utilisation des sols, de la main d'œuvre et du bétail jusqu'aux années 90 où les estimations récentes impliquent que la croissance de la productivité a joué un rôle plus important. Voir Graphique 3. La productivité totale des facteurs (TFP) a augmenté à un taux annuel total de 1,3% pendant les années 90, ce qui a représenté à peu près 40% du taux de croissance annuelle de 3,1% du rendement agricole (**Tableau 1**), tandis que la croissance des intrants traditionnels – sols, main d'œuvre et bétail – représente 60% de la croissance du rendement agricole. En vue de réaliser la taux de croissance agricole voulu de 6% ou plus, le taux de croissance de la productivité totale des facteurs devrait être de 4,4% par an, et ce parce que la croissance des intrants – sols et main d'œuvre – n'est pas susceptible de continuer à augmenter au même rythme que dans le passé. Par ailleurs, la productivité devrait augmenter à un taux plus rapide pour assurer la croissance du rendement. L'expansion de la main d'œuvre est liée aux statistiques démographiques de la région et les changements survenus dans le passé récent indiquent une réduction de la croissance de la main d'œuvre. Tandis que la population économiquement active en Afrique sub-saharienne a augmenté à un taux moyen de 2,1% pendant la période 1981-1990, ce taux de croissance a baissé à 1,9% par an pendant les années 90. La croissance estimative de la productivité d'un taux annuel moyen de 4,4% suppose que le niveau de la main d'œuvre et des capitaux suivra le même rythme de croissance que pendant les années 90 et contribuera 1,8 points de pourcentage à la croissance de l'agriculture.

1. Ludena, Carlos. 2005. «Croissance de la productivité des cultures et du bétail – Implications pour le commerce alimentaire mondial», Thèse de doctorat, Département de l'Economie Agricole, Université de Purdue, West Lafayette, IN, Etats-Unis.

Tableau 1: Taux de croissance requis de la productivité agricole en vue de réaliser un taux de croissance du rendement de 6,2%.

	Productivité (TFP)	Rendement Agricole	Stock d'Intrants	%TFP de la Croissance du Rendement
1971-1980	-0,1	0,8	0,9	- 15,7
1981-1990	0,7	2,8	2,1	25,9
1991-2000	1,3	3,1	1,8	41,7
Objectif OMD*	4,4	6,2	1,8	71,0

Source: Ludena, 2005. * Objectif OMD estime la croissance de la productivité requise en vue de réaliser un taux de croissance du rendement de 6,2%, en supposant qu'il n'y a aucun changement du taux de croissance des intrants traditionnels utilisés.

Les leçons tirées de la réussite des stratégies de croissance axées sur l'agriculture ailleurs dans les pays en voie de développement montrent que la productivité et la croissance globale de l'agriculture ont été dictées par la technologie. Toutefois, le **Tableau 2** montre qu'une mesure de la productivité, la part de la superficie plantée avec des variétés modernes en Afrique, ne constitue qu'une infime portion de celle d'autres régions et les améliorations génétiques ne représentent que 28% de la croissance en Asie. En sus des technologies, un accès adéquat aux infrastructures rurales a été essentiel à la promotion de la croissance de l'agriculture, de l'économie non-agricole et des villes rurales ainsi qu'au renforcement des liens entre les zones rurales et les zones urbaines en ce qui concerne la demande. Un fait tout aussi important c'est que la base de la croissance devrait être large. Ceci permettra à la majorité des petits exploitants de tirer profit des innovations technologiques. Les distorsions des prix devraient également être supprimées afin de motiver les cultivateurs à investir et à produire.

Tableau 2: Technologie et Productivité agricoles, par régions en voie de développement.

	Part de la superficie plantée avec des variétés modernes (%) ^a				Contribution de l'amélioration génétique des cultures à la croissance des rendements ^b	Rendement céréaliier (kg par hectare) ^c	Croissance annuelle moyenne du rendement céréaliier (%) ^d	Croissance annuelle moyenne de la production alimentaire par habitant (%) ^e
	1970	1980	1990	1998	1960-98	2000	1980-2000	1980-2000
Asie	13	43	63	82	0,88	3,662	2,3	2,30
Amérique Latine	8	23	39	52	0,66	2,09	1,9	0,90
Moyen Orient et Amérique du Nord	4	13	29	58	0,69	2,660	1,2	1,00
Afrique sub-saharienne	1	4	13	27	0,28	1,112	0,7	-0,01

a. Extrait d'Evenson et Gollin 2003.

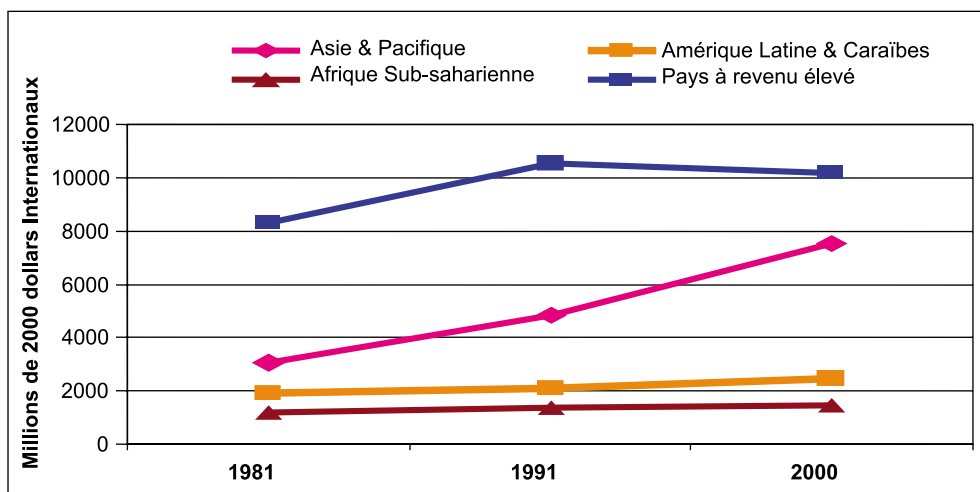
b. Mesurée à titre de part de l'augmentation de la productivité.

c. Extrait de la Banque Mondiale, 2003a.

d. Extrait de la FAO 2003b.

e. Afrique Sub-saharienne se réfère à tous les pays figurant dans les colonnes 1 à 5 ; et les colonnes 6 à 8 se réfèrent aux 33 pays en "Afrique tropicale et sub-saharienne", selon la définition de Sachs et autres, 2004.

Source: Adapté de Sachs et autres, 2004.



Graphique 4. Recherche Agricole Publique (millions de dollars internationaux l'année 2000).

Les avantages de l'accroissement des investissements dans la recherche et la vulgarisation agricoles peuvent être très importants. Malheureusement, les investissements dans la recherche et le développement agricoles en Afrique ont stagné sur une période de temps (**Graphique 4**). La concentration des investissements R-D sur l'amélioration des rendements des aliments de base a le potentiel de renforcer les liens de croissance. Les preuves empiriques fournies par la situation du monde en voie de développement suggèrent qu'une augmentation de \$1 des revenus agricoles provenant des aliments de base créera un revenu supplémentaire de \$0,30 à \$0,80 dans l'économie non-agricole et une augmentation disproportionnée énorme du PIB total du pays grâce à la demande accrue d'intrants et, ce qui est plus important, à l'augmentation de la demande de consommation en raison des revenus agricoles plus élevés. Pareillement, les investissements dans les infrastructures, surtout les routes d'accès rurales, peuvent aussi mener à des effets importants relatifs à la croissance de la productivité agricole et à la réduction de la pauvreté. En plus de leurs effets sur la productivité agricole, les investissements dans les infrastructures peuvent également provoquer des effets importants sur la croissance du secteur non-agricole.

La croissance agricole, conjuguée à la croissance non-agricole, a des avantages beaucoup plus importants, et ce parce que la croissance des revenus non-agricoles augmente également la demande des produits agricoles. En même temps, les revenus non-agricoles peuvent augmenter davantage grâce aux effets multiplicateurs provoqués par la croissance agricole elle-même. Ces liens sont essentiels à la création d'une dynamique de croissance à long terme requise pour la transformation structurelle vers la création d'une économie plus industrialisée.

3

Cadre pour la Productivité Agricole en Afrique (FAAP)



La section 2 a montré que la réalisation de l'objectif de croissance agricole de 6% du CAADP dépendra d'un taux de croissance de la productivité de \$4,4. Ce taux de croissance de la productivité est beaucoup plus élevé que le taux de croissance moyenne de 1,3% que l'Afrique subsaharienne (ASS) a réalisé pendant les années 90 bien que certains pays aient réalisé des taux plus élevés sur certaines périodes de temps. Des efforts considérables devraient être déployés pour réaliser les taux élevés de croissance de la productivité qui sont requis. Les investissements dans la productivité agricole devraient être hiérarchisés selon les activités les plus susceptibles d'avoir un impact sur la productivité. Ces investissements devraient être gérés de façon à obtenir des résultats positifs.

Des consultations menées auprès des leaders africains en matière d'agriculture, des professionnels de l'agriculture, du secteur des agro-industries et des cultivateurs ont montré que les partenaires se sont généralement mis d'accord sur le fait que les échecs connus par de différents domaines institutionnels constituent les facteurs principaux qui freinent les progrès qui pourraient être réalisés par ce secteur. La faiblesse du niveau des capacités, l'implication insuffisante de l'utilisateur final, les systèmes inefficaces d'appui aux cultivateurs, et le caractère parcellaire des éléments des systèmes d'innovation agricole globale (c'est-à-dire entre ces organisation de recherche, de vulgarisation, de formation et de cultivateurs ainsi que le secteur privé, les consommateurs, etc.) sont des traits communs de la plupart des institutions et des activités de productivité agricole de l'Afrique. Le CAADP signale en outre que ces difficultés sont

compliquées par le caractère parcellaire de l'appui extérieur accordé aux programmes ainsi que par l'inadéquation globale des investissements accordés à la recherche agricole, à la diffusion et à l'adoption des technologies.

En vue de renforcer ce consensus, le FAAP énonce les facteurs qui, aux yeux des partenaires africains, sont nécessaires à remettre l'agriculture africaine sur les rails. L'agenda africain qui cherche à améliorer la productivité agricole, la rentabilité et la durabilité grâce à l'innovation met en exergue trois éléments principaux : (i) réforme institutionnelle, y compris l'utilisation efficace des ressources pour les activités qui sont le plus susceptibles d'assurer l'augmentation de la productivité ; (ii) renforcement du niveau d'investissements totaux ; et (iii) harmonisation des financements. Evidemment, le développement détaillé et la manière dont les recommandations seront mises en œuvre pour chacune des éléments de l'agenda est fonction du temps et de l'espace, et devrait être déterminé au cas par cas et selon les pays.

Le reste de cette section discute profondément de chacun des éléments du cadre, tandis que la section suivante porte sur leur mise en œuvre.

3.1 Evolution et Réforme des Institutions et Services Agricoles

Les leçons tirées des expériences de l'Afrique et d'ailleurs ont montré que l'efficacité des institutions de production et de diffusion dépend essentiellement de la pertinence et de la réceptivité aux besoins des cultivateurs. A présent, les besoins des cultivateurs et ceux de l'agro-industrie ne sont pas suffisamment capables d'orienter la recherche et la vulgarisation agricoles, d'où le manque de pertinence et la limitation des impacts. Même si elles sont pertinentes, les connaissances et les technologies ne sont pas adoptées de manière adéquate par les cultivateurs, ce qui montre un certain manque d'efficacité du transfert des technologies. Les difficultés liées à l'affectation durable des ressources humaines à ces systèmes, l'environnement bureaucratique du secteur public et la pénurie chronique de ressources d'exploitation restreignent également la performance des systèmes de recherche, de vulgarisation, de formation et d'enseignement (ce qui suggère une certaine inadéquation d'investissements dans les ressources humaines).

En vue de faire aboutir les efforts de productivité agricole de l'Afrique, ceux-ci devraient faire montre des principes suivants :

1. Capacitation de l'utilisateur final pour assurer sa participation efficace à la fixation des priorités et à l'élaboration des programmes de travail pour la recherche, la vulgarisation et la formation en vue d'assurer leur pertinence.
2. Subsidiarité planifiée en vue d'assurer la responsabilité et le contrôle sur les ressources pour les activités de recherche agricole, de vulgarisation et de formation au niveau d'agrégation appropriée le plus bas (local, national et régional).
3. Pluralisme de la mise en œuvre des services de recherche agricole, de vulgarisation et de formation pour que les divers aptitudes et avantages d'une gamme étendue de prestataires de service (ex. universités, ONG, et les secteurs public et privé) puissent contribuer aux opérations de productivité agricole financées à partir des ressources publiques.
4. Approches basées sur les preuves en faisant la lumière sur l'analyse des données, y compris les facteurs économiques et l'orientation du marché en ce qui concerne le

développement des politiques, la fixation des priorités et la planification stratégique pour la recherche agricole, la vulgarisation et la formation.

5. Intégration de la recherche agricole avec les services de vulgarisation, le secteur privé, la formation, le renforcement des capacités et les programmes d'enseignement afin de répondre de manière holistique aux besoins et aux possibilités d'innovation au sein du secteur.
6. Incorporation explicite des critères de durabilité pour l'évaluation des investissements publics accordés au programme de productivité et d'innovation agricoles (dans les domaines fiscal, économique, social et environnemental).
7. Utilisation systématique des systèmes améliorés de gestion de l'information, surtout pour la planification, la gestion financière, l'établissement des rapports ainsi que le suivi et l'évaluation.
8. Mise en oeuvre des mécanismes de partage de coûts pour l'utilisateur final selon son niveau de solvabilité, sa capacité d'amélioration des services efficaces aussi bien que sa capacité d'améliorer la durabilité financière.
9. Intégration des considérations relatives au genre à tous les niveaux, y compris les cultivateurs et les organisations des producteurs, le secteur privé, les institutions publiques, les chercheurs et les vulgarisateurs.

Cette liste de principes directeurs n'est pas exhaustive et n'aborde pas non plus tous les aspects de la conception institutionnelle pertinente aux interventions de productivité agricole. Toutefois, elle identifie les domaines qui nécessitent une attention prioritaire. Certains programmes tentent déjà d'inclure ces principes. Pour d'autres, leur attention à la réforme des structures institutionnelles aidera à résoudre les problèmes qui ont été discutés plus haut, surtout pour l'amélioration de la pertinence et l'efficacité des systèmes de recherche et de vulgarisation ainsi que pour les programmes connexes liés à la formation, au renforcement des capacités et à l'enseignement, qui sont essentiels à la réalisation d'un impact plus positif sur la productivité, la rentabilité et la durabilité agricoles.

3.1.1 Capacitation

La capacitation² des cultivateurs jouera un rôle important dans l'amélioration de la productivité des efforts agricoles en vue de développer des systèmes qui cherchent à renforcer les connaissances des cultivateurs, le contrôle des fonds, la capacité organisationnelle et la participation institutionnelle. Ce rôle permettra aux producteurs de participer plus activement aux initiatives de productivité agricole. Ceci nécessite que l'on :

1. leur permette d'exprimer leurs demandes et de fixer les projets de recherche
2. fournisse l'accès aux informations
3. leur permette d'y participer de manière intellectuelle
4. leur permette de participer au processus de contrôle de la qualité
5. leur permette d'apprendre et de transformer les villages et les collectivités en centres de connaissances.

2. La capacitation se réalise lorsque les cultivateurs, par le truchement de leurs groupes, réseaux de groupes et associations, sont capables de déterminer leurs propres besoins et objectifs de production, et disposent de l'autorité, des ressources et les capacités de suivre et d'influencer le contenu des services agricoles publics et privés tels que la vulgarisation, la recherche, la formation, les informations, les investissements et la commercialisation.

6. rende les services de recherche et de conseils réactifs et responsables
7. facilite la recherche sur les TIC et les techniques d'apprentissage à distance qui sauront capaciter les cultivateurs quant à l'accès aux informations au fur et à mesure qu'ils en auront besoins.

Les cultivateurs qui sont capables d'analyser leurs contraintes, d'identifier leurs possibilités, d'exprimer leurs besoins, d'échanger des connaissances et de renforcer leur pouvoir de négociation auront un meilleur accès aux connaissances et aux technologies agricoles pertinentes. En d'autres mots, les cultivateurs et d'autres bénéficiaires devraient être capables grâce aux connaissances, au contrôle des fonds et à la création des organisations solides. Cette capacitation facilitera la promotion du développement. Tandis que la capacitation des cultivateurs pourrait cibler le renforcement des capacités des cultivateurs et des groupes de cultivateurs, elle devrait être incorporée dans les systèmes de développement et de diffusion des technologies agricoles en vue de permettre l'émergence d'une approche plus pyramidale qui donnera à l'utilisateur final une véritable voix au chapitre. Comme il est expliqué plus bas, le FAAP aura des rôles divers à jouer en vue de capaciter les cultivateurs :

Implication des Cultures au cœur des Systèmes d'Innovation Agricole : Le FAAP préconise l'implication des cultivateurs au cœur des approches des systèmes d'innovation. Par conséquent, l'activité essentielle du FAAP est de capaciter les cultivateurs à jouer un rôle actif dans l'amélioration de la productivité agricole non seulement en ce qui concerne l'augmentation de leur rendement mais aussi la prise de décisions sur la formulation des programmes et politiques. Les acteurs tels que les décideurs de politiques, les chercheurs, les vulgarisateurs ou les agences de développement devraient être plus responsables envers les cultivateurs. Par conséquent, le FAAP encouragera tous les acteurs à accorder une attention prioritaire à la capacitation des cultivateurs. Il exploitera les capacités où qu'elles existent, soit en Afrique ou en dehors d'elle, en vue d'assurer la réalisation de ce produit final.

Le FAAP en tant que facilitateur : de changements et de renforcement des capacités institutionnels qui capacitera les cultivateurs. Il encouragera les différents acteurs, tels que les chercheurs, à soutenir le développement des organisations de production viables capables de représenter les intérêts des cultivateurs et des pasteurs dans la fixation des politiques et de fournir de nouvelles possibilités de marché à leur membres ainsi que les intrants et les services requis. Ceci pourrait comprendre les éléments suivants :

- Sensibiliser et mobiliser les petits exploitants et les pasteurs pour la création des groupes ou des associations ciblés sur des activités économiques (ex. accès aux intrants et/ou aux crédits, commercialisation, agro-industrie);
- Renforcement des capacités des organisations paysannes et des organisations des producteurs nationales existantes en vue de fournir aux membres plus de services efficaces;
- Facilitation de la participation des organisations paysannes à la fixation des politiques et des priorités, et à la gouvernance des SNRA et des services de conseils;
- Promotion de l'utilisation des technologies modernes et des approches d'apprentissage à distance pour permettre aux cultivateurs et aux pasteurs d'être informés et d'innover avec confiance; et
- Création des liens entre les collectivités rurales et les marchés grâce aux services d'informations interactifs qui exploitent les technologies de l'information et de la

communication modernes (TIC) telles que les messages courts par voie du téléphone mobile (SMS).

Le FAAP jouera un rôle de catalyseur en vue de mettre en œuvre les changements nécessaires à tous les niveaux. Il mettra en pratique la véritable implication intellectuelle des cultivateurs dans l'élaboration des programmes de productivité agricole, c'est-à-dire dans les projets de recherche et dans les activités de recherche elles-mêmes. Ceci pourrait se faire grâce à :

- la promotion du soutien pour les organisations paysannes en vue du développement et de la mise en œuvre des innovations prometteuses;
- la facilitation des examens des cadres juridiques et réglementaires en vue de créer des milieux institutionnels durables; et
- le plaidoyer en faveur de la recherche sur le financement novateur des cultivateurs, les fournisseurs des intrants et les marchands des produits.

3.1.2 Vulgarisation Agricole

La transition vers une vulgarisation agricole plus participative permettra une meilleure réactivité aux besoins des cultivateurs et permettra à ceux-ci d'améliorer leur propre productivité, d'améliorer leurs revenus, de collaborer de manière efficace entre eux-mêmes (et avec les partenaires du secteur de l'agro-industrie et de la recherche agricole) en vue d'aborder leurs problèmes particuliers et communs, et de s'associer de manière active aux partenaires majeurs afin de déterminer le processus et les orientations de l'innovation, y compris la production et l'adoption des technologies. De ce fait, tandis que la croissance est une motivation sous-jacente, la vulgarisation contribue également à *la capacitation – aider les cultivateurs à s'entraider* – grâce à la création des ressources humaines et institutionnelles.

Pour ce faire, le rôle des systèmes de vulgarisation passera de la prescription à la facilitation. Au lieu d'essayer de "vendre" des mécanismes pré-définis, la vulgarisation se concentrera davantage sur le renforcement des capacités des ruraux pour leur permettre d'identifier et de tirer profit des possibilités (techniques et économiques) ainsi que de faire face de manière plus efficace aux risques et à l'adversité. Afin de s'acquitter de cette fonction, la formation des prestataires de services de vulgarisation devrait dépasser l'agriculture technique. Toutefois, ceci ne veut pas dire qu'ils devraient reprendre d'autres fonctions liées à l'administration locale telles que l'administration fiscale ou celles relatives à la livraison d'intrants tels que les crédits, les semences et les engrais. Ils devraient se concentrer sur l'appui qu'ils peuvent accorder aux cultivateurs pour que ceux-ci puissent mieux comprendre leurs propres défis culturels, et accéder aux informations et aux associations aussi bien qu'utiliser celles-ci, ce qui pourrait les aider à améliorer leurs propres conditions de vie d'une façon durable. L'aboutissement des programmes de vulgarisation est lié à la réactivité aux besoins spécifiques des clients et des possibilités du marché. Suite à leur capacitation, les cultivateurs seront mieux équipés pour choisir, essayer, comparer et adapter des options technologiques, de service et de marché appropriées. Par le truchement de leurs propres organisations des producteurs et des administrations locales, les cultivateurs pourraient participer aux décisions relatives à la conception, au financement, à la gouvernance, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de vulgarisation.

L'application des principes directeurs du FAAP aidera les systèmes de vulgarisation agricole à évoluer conformément aux orientations proposées ci-dessus en vue d'assurer ce qui suit :

- Les services de vulgarisation seront de plus en plus fournis par le biais des arrangements contractuels basés sur la performance plutôt que par les fonctionnaires. Les prestataires potentiels des services de vulgarisation pourraient comprendre des combinaisons du secteur privé, des ONG, des associations paysannes, des universités ou de tout autre organisme capable de fournir des services de vulgarisation. En permettant à plusieurs prestataires de fournir des services de vulgarisation, de tels arrangements tirent profit d'une gamme étendue de connaissances qui existent déjà sur le terrain. Ils contribuent au développement du secteur privé dans les zones rurales. Les services de vulgarisation fournis par le secteur privé sont typiquement plus efficaces et plus responsables de leurs performances et résultats. Ils permettent également plus de flexibilité qui assure l'avancement des agents de vulgarisation pour leur bon rendement au travail et le remerciement de ceux dont la prestation est mauvaise.
- Grâce à leurs groupes et associations, les cultivateurs exerceront plus d'influence sur l'affectation et la ventilation des dépenses, ex. par la sous-traitance des services de vulgarisation.
- La sous-traitance des services de vulgarisation ne supprimera pas le rôle du secteur public : au cas où la sous-traitance a lieu, le gouvernement assume des fonctions liées à la réglementation des financements (ex. politiques, assurance-qualité, supervision), et à la facilitation de la formation et des informations au profit des organisations ou des particuliers engagés à fournir des services de vulgarisation.
- Les coûts de la vulgarisation sont progressivement partagés avec les collectivités locales, les organisations paysannes et, éventuellement, avec les cultivateurs particuliers eux-mêmes. Pour certains produits tels que le coton, le sucre ou la volaille, les partenaires du secteur des agro-industries pourraient assumer une partie des coûts de prestation des services de vulgarisation.
- Au cas où les connaissances et les solutions ne sont pas disponibles, des moyens formels et informels devraient être mis en œuvre pour que les groupes de cultivateurs aient leur mot à dire dans les décisions qui influent sur la fixation des priorités de recherche, le financement, la mise en œuvre et l'évaluation. Des ressources et des mécanismes devraient être établis en vue de permettre aux cultivateurs et aux systèmes de vulgarisation de rembourser les chercheurs, qu'ils viennent du privé ou du public, afin qu'ils puissent mener des recherches participatives sur le terrain. Ceci créera les conditions pouvant permettre aux cultivateurs, aux agents de vulgarisation et aux chercheurs d'échanger des informations.
- Des ressources et des mécanismes devraient être mis à la disposition des systèmes de vulgarisation en vue de permettre aux cultivateurs et aux vulgarisateurs d'influencer et de tirer profit des programmes de formation et d'enseignement disponibles dans le secteur agricole (cultivateurs, vulgarisateurs, chercheurs, fonctionnaires, hommes d'affaires de l'agro-industrie, etc.).

3.1.3 Recherche Agricole

La recherche agricole permet à la créativité, aux méthodes scientifiques et aux connaissances indigènes d'influer sur les possibilités et les difficultés que connaît le secteur agricole. Ce faisant, la recherche mène à la production et à l'adaptation des innovations technologiques,

sociologiques et économiques qui pourraient être utilisées par les cultivateurs et d'autres acteurs du secteur agricole. L'adoption des technologies et pratiques capables d'augmenter le rendement mène à l'accroissement de la productivité, à l'amélioration des revenus et des conditions de vie, y compris la sécurité alimentaire. De ce fait, qui dit investissements dans la recherche agricole dit également investissements dans la croissance. Pour les pauvres urbains et ruraux, les résultats de la recherche agricole aident à rendre abordables les prix des produits alimentaires.

Dans beaucoup de parties de l'Afrique, la réalisation du potentiel de la recherche agricole en matière de réduction de la pauvreté s'est avérée difficile malgré les diverses réalisations faites par la recherche agricole. Cette réalité frustrante est reflétée par la prévalence de la pauvreté, de la famine et de la malnutrition parmi les familles de petits paysans. A ce stade, l'exploitation du potentiel de développement et de réduction de la pauvreté dépend essentiellement de la mise en œuvre des mécanismes en vue d'assurer la pertinence des activités de recherche agricole aux défis que les pauvres petits planteurs devraient relever dans l'immédiat et à l'avenir. Le FAAP reconnaît le rôle important que devrait jouer le secteur public aussi bien que la nécessité d'une meilleure incorporation du secteur privé dans le processus, conformément aux principes suivants :

- Les priorités sont fixées grâce à un processus transparent de collecte et d'analyse de données, surtout l'analyse des écarts, avec l'objectif de choisir aux niveaux national, régional et continental des priorités de recherche qui seront plus susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif de croissance agricole de 6% dont s'est fixé le CAADP.
- L'utilisateur final devrait être activement impliqué dans les processus de fixation des priorités de recherche agricole, de planification et de gestion des programmes de travail.
- L'autorité décisionnelle en matière de planification, de mise en œuvre ainsi que de financement devrait être progressivement transférée du niveau national aux niveaux inférieurs du gouvernement (où seront représentés les cultivateurs et l'agro-industrie) pour que les partenaires aient une influence considérable sur la prise de décisions.
- Plus d'attention devrait être accordée à la collaboration inter-états grâce au mécanisme des organisations sous régionales (OSR) – avec un engagement pris pour réduire la main d'œuvre pléthorique créée par chaque état disposant de son propre programme pour chaque thème – et un engagement pris par les états en vue de créer des synergies et d'améliorer l'efficacité-coût grâce à la mise en commun des ressources au niveau des OSR en vue de soutenir les approches des programmes régionaux qui permettent aux questions communes de franchir les frontières.
- Tandis que le secteur agricole de la plupart des états continuera à répondre aux besoins essentiels de la recherche agricole, les activités de recherche financées à partir des sources publiques devraient également être menées par d'autres prestataires de services de recherche. Les prestataires potentiels comprennent les universités, le secteur privé, les ONG spécialisées et, dans certains cas, les organisations paysannes. Ces prestataires de services de recherche pourraient apporter leur soutien de plusieurs façons : (i) la passation de contrats directs pour des activités de recherche spécifiques ; (ii) la passation de contrats pluriannuels et programmatiques ; et (iii) les programmes compétitifs d'octroi de subventions en vue de soutenir des propositions relatives aux domaines prioritaires. La sous-traitance des services de recherche ne supprime pas le rôle du secteur public. Lorsque les activités de recherche sont mises en sous-traitance, le gouvernement assume le financement, l'assurance de la qualité

aussi bien que la formation et les informations mises à la disposition des organisations ou des particuliers qui ont été engagés à fournir des services de recherche.

- Les coûts des programmes publics de recherche sont non seulement progressivement partagés entre les administrations nationales et locales mais aussi avec les organisations paysannes et les acteurs de l'agro-industrie.
- La mise en oeuvre des stratégies nationales de recherche agricole par le biais des processus participatifs et pluridisciplinaires ; et l'avalisation de ces processus au niveau national grâce à leur incorporation dans les Stratégies de Réduction de la Pauvreté (SRP).
- Une meilleure attention devrait être accordée au développement des ressources humaines et au système de recherche agricole grâce à l'amélioration des salaires fondée sur la performance, de meilleures conditions de travail et des possibilités de formation.

3.1.4 Formation et Enseignement Agricoles

La formation et l'enseignement agricoles ont un impact direct sur la productivité agricole et la performance des entreprises et des activités de commerce auxiliaires. Ils stimulent également la mise en oeuvre des stratégies de croissance économique et de réduction de la pauvreté axées sur les connaissances. La plupart des cultivateurs africains n'ont accès qu'à l'enseignement primaire. Ceci met l'accent sur la qualité de l'enseignement agricole des établissements primaires. Par ailleurs, en vue de rendre plus intéressantes les carrières relatives aux pratiques culturelles et à d'autres branches connexes de l'agriculture, il faudrait modifier la manière dont l'agriculture est présentée aux étudiants. Le plan Cultivateur pour l'Avenir développé par l'ICRAF pour l'enseignement de l'agroforesterie est un exemple d'une façon viable d'aborder ces questions. Ce concept devrait être élargi.

Les cultivateurs et les pasteurs ont besoin de services de vulgarisation efficaces qui tirent profit des approches les plus pertinentes telles que les voyages d'étude, les radios communautaires et les télé-centres villageois. Etant donné la distance et le mauvais état des infrastructures, les acteurs agricoles devraient également profiter des technologies modernes de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des méthodologies d'apprentissage à distance qui capacisent les cultivateurs et leur permettent de demander et d'obtenir un accès adéquat aux connaissances.

La qualité de l'enseignement agricole de troisième cycle est cruciale parce qu'elle détermine le niveau de compétence des scientifiques, des professionnels, des techniciens, des enseignants, de hauts fonctionnaires et des chefs d'affaires dans tous les aspects de l'agriculture et des industries connexes. Cette qualité renforce leurs capacités en vue d'accéder aux connaissances et d'adapter celles-ci aux circonstances qui prévalent, de générer de nouvelles connaissances et de transmettre celles-ci à autrui. Des études récentes telles que celles menées par le Conseil Inter Académies et la Commission pour l'Afrique se mettent d'accord qu'il faudrait prendre des actions urgentes pour rétablir la qualité de l'enseignement agricole de licence et de troisième cycle en Afrique.

Le nombre des institutions d'enseignement privé en Afrique a augmenté de façon spectaculaire mais leurs contributions restent très restreintes en ce qui concerne l'agriculture et par comparaison avec les institutions publiques. Le soutien public visant à renforcer l'enseignement

3. Conformément à la Déclaration du Millénaire de l'Association des Universités Africaines et la Déclaration 2001 du Cap des Ministres ACP chargés des Sciences et des Technologies.

agricole devrait promouvoir une nouvelle approche radicale en vue de résoudre les problèmes particuliers et traditionnels ainsi que de maintenir les normes globales. Pour que cet effort soit efficace, il devrait entre autres choses :

- Créer des conditions de travail compétitives capables d'attirer et de retenir les meilleurs effectifs. Ceci nécessite l'établissement des normes institutionnelles (en matière de structures et de programmes), aussi bien qu'une meilleure utilisation des ressources.
- Créer des liens entre les institutions nationales, sous régionales, régionales et globales ;
- Rendre les programmes plus réceptifs aux besoins de développement.
- Améliorer l'accès aux matériels éducatifs pertinents au niveau local et basés sur les expériences africaines en matière de recherche.
- Assurer une séparation institutionnelle et programmatique entre les universités et les INRI qui se traduit par l'utilisation inefficace des capacités ainsi que la concurrence improductive.
- Améliorer la qualité de l'enseignement en assurant la mise à niveau des connaissances et aptitudes des chercheurs et des éducateurs.
- Assurer l'enseignement et la formation en matière de technologie qui pourrait produire des résultats plus positifs et aborder les contraintes liées à l'agriculture, y compris la biotechnologie et les TIC.
- Situer dans son contexte, l'enseignement en matière de gestion des risques et d'incertitudes relatifs aux petits planteurs, ex. changement climatique, mondialisation, accords et conventions internationaux.
- Mieux préparer les étudiants en leur fournissant les aptitudes et outils dont ils ont besoin pour assurer le développement et la mise en œuvre des systèmes d'innovation basés sur les connaissances.
- Améliorer l'intégration de l'utilisation des sols et des thèmes environnementaux (y compris la biodiversité, la bioénergie et l'isolement du carbone, etc.).
- Augmenter le niveau d'instruction des femmes tout en tenant compte de leur rôle dominant dans le secteur.
- Créer des liens au sein du système éducatif de l'enseignement formel jusqu'à la formation professionnelle.
- Créer des synergies parmi les institutions et programmes d'éducation, de recherche et de vulgarisation.
- Améliorer les aspects liés à la valorisation, à la commercialisation et aux agro-industries.

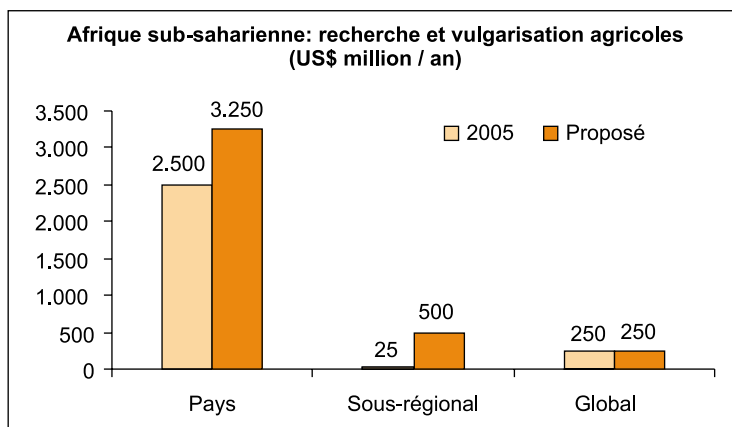
3.2 Renforcement de la Portée des Investissements consacrés à la Productivité Agricole en Afrique

Selon les estimations, environ 2,5 milliards de dollars américains sont dépensés annuellement sur les programmes de productivité agricole de l'Afrique (y compris les dépenses publiques et privées aux niveaux local, national, sous régional et global). La plupart de ces dépenses est consacré aux programmes nationaux (**Graphique 5**). Environ la moitié de ce montant est financé par les gouvernements tandis que l'autre moitié provient de sources extérieures. Une infime part du montant total (environ 25 millions) est administrée par les OSR au niveau sous régional.

En moyenne, l'intensité de la recherche et de développement agricoles⁴ africains se situe à environ 0,75% du PIB agricole, ce qui est moins du tiers du chiffre des pays développés. Toutefois, il existe un grand écart parmi les pays africains puisque le niveau d'investissements de certains d'entre eux est comparable à celui des pays développés. La majorité d'eux ne dépensent qu'entre 0,2% et 0,5%. Le Conseil Inter-Académies recommande que les pays africains s'engagent à investir de manière très importante et durable dans la recherche et le développement agricoles. Ces dépenses devraient se situer à au moins 1,5% d'ici 2015.

Par conséquent, il est recommandé d'augmenter de façon considérable le niveau d'investissements dans la productivité agricole africaine, ce qui augmentera les dépenses globales annuelles à au moins 4 milliards de dollars américains d'ici 2010. Pour ce faire, les pays africains devraient augmenter leurs dépenses d'un tiers par rapport aux niveaux actuels à 3,25 milliards de dollars américains. Sur les plans sous régional et continental, les niveaux d'investissements courants d'environ 25 millions de dollars américains par an devraient passer à 500 millions de dollars. Les investissements globaux devraient s'établir à environ 250 millions de dollars. Afin de réaliser et de maintenir ces niveaux d'investissements, les pays africains devraient augmenter le niveau de leurs propres investissements dans la productivité agricole, tandis que les pays développés, les agences de développement et les institutions financières internationales connexes devraient respecter les engagements qu'ils ont pris en vue d'augmenter de manière considérable leur appui à ces programmes.

Les gouvernements africains se sont engagés à consacrer 10% de leurs ressources budgétaires nationales à l'agriculture. Tandis qu'il est important d'augmenter le niveau d'investissements dans l'agriculture et les programmes de productivité agricole, le niveau d'efficacité des investissements actuels et futurs devrait être assuré. L'application du FAAP à tous les niveaux nécessitera un réexamen des programmes et institutions actuels pour que ceux-ci puissent se conformer aux objectifs et aux principes du FAAP. La première démarche à faire, c'est



Graphique 5. Investissements actuels et proposés dans la recherche et la vulgarisation agricoles en Afrique sub-saharienne.

4. Mesuré comme les dépenses publiques totales consacrées à la recherche et au développement agricoles, en tant que pourcentage du PIB agricole. Étudié dans le cadre du Rapport du Conseil Inter-Académies sur la "Réalisation du Potentiel de l'Agriculture Africaine" (Juin 2004).

une analyse intense des données sur la situation actuelle et une évaluation susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objectif de croissance agricole de 6% que s'est fixé le CAADP. En vue de maximiser l'efficacité, les programmes appuyés à la fois par des ressources existantes et de nouvelles ressources devraient se conformer au FAAP ainsi qu'aux résultats de cette analyse.

3.3 Appui Financier Aligné et Coordonné

L'appui national accordé à la productivité et aux programmes de croissance agricoles a été inadéquat et souvent mal orienté. Les donateurs sont intervenus pour combler l'écart mais leur appui a généralement été parcellaire et mal coordonné, surtout à travers le financement des projets discrets. Ceci s'est souvent soldé par la création des systèmes parallèles avec des mécanismes de gestion, d'approvisionnements, de recrutement, de rémunération, de comptabilité et d'information séparés. Cette manière de faire les choses touche généralement à l'efficacité aussi bien qu'à la durabilité. La fragmentation de l'appui accordé aux interventions et aux institutions agricoles de l'Afrique pourrait être diminuée grâce à l'adoption des mécanismes et des procédures communs en vue d'aligner et de coordonner l'appui des partenaires au développement avec les ressources nationales. L'harmonisation et l'alignement nécessiteront que tous les partenaires oeuvrent pour assurer l'élaboration d'un agenda commun et convenu. Ils devraient également convenir d'un mécanisme de responsabilité commun dont la coordination pourra être assurée grâce à des systèmes communs de suivi et d'évaluation.

Au fur et à mesure que l'agenda de la croissance économique se concrétise et que les états s'apprentent à tenir leurs engagements à financer leurs propres programmes agricoles, l'importance du rôle des donateurs diminuera avec le temps. Dans le cadre de la vision du FAAP, la croissance agricole devrait non seulement réduire la famine et la pauvreté mais aussi contribuer à la croissance du PIB national et, de ce fait, augmenter les ressources nationales, tant publiques que privées, qui sont disponibles pour le financement des programmes de croissance agricole. Les investissements soutenus accordés à l'innovation agricole sont aussi cruciaux au pays que les investissements soutenus accordés aux services de santé.

Ce passage vers l'harmonisation⁵ et l'alignement, qui est aussi appuyé par le NEPAD, a été formalisé par les donateurs et les pays partenaires dans la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide⁶ qui propose que: (i) les pays en voie de développement fassent montre d'une qualité de leadership efficace en ce qui concerne leurs politiques et stratégies de développement aussi bien que coordonnent leurs activités de développement ; (ii) les pays donateurs fondent leur appui global sur les stratégies, les institutions et les procédures de développement national des pays bénéficiaires ; (iii) les pays donateurs oeuvrent de telle façon que leurs

5. Harmonisation: les donateurs organisent leurs activités de façon à maximiser leur efficacité commune. Grâce à la promotion de l'utilisation des arrangements communs, l'harmonisation pourrait aider à augmenter l'efficacité en concentrant les ressources sur des objectifs communs convenus. L'harmonisation peut augmenter l'efficacité de l'aide en allégeant, au profit des donateurs et des partenaires, la charge administrative relative à la gestion des activités multiples.

Alignement: les donateurs fondent l'appui sur les stratégies, les systèmes et les procédures de développement des pays partenaires (ou les OSR). Pour les pays partenaires ou (les OSR), cela veut dire qu'ils devraient disposer des politiques, des stratégies et des systèmes de développement opérationnels et solides pour la gestion de l'aide. Pour les donateurs, cela veut dire qu'ils devraient utiliser les politiques, les stratégies, les institutions et les systèmes des pays partenaires comme cadre de référence pour l'octroi de l'aide.

6. Voir : <http://www/aidharmonization.org>

actions soient plus harmonisées, transparentes et collectivement efficaces ; (iv) tous les pays gèrent les ressources et améliorent le processus de prise de décisions capable d’obtenir des résultats positifs ; et (v) les pays donateurs et ceux en voie de développement s’engagent à être mutuellement responsables des résultats des activités de développement. Quant au développement agricole et rural, l’harmonisation est également encouragée par la Plateforme Globale pour le Développement Rural (GDPRD)⁷.

Le FAAP soutient l’agenda pour l’harmonisation et l’alignement non seulement au niveau national mais aussi au niveau sous régional et continental. Cela renforcera l’impact global du financement et l’assistance au développement gouvernementaux accordés aux activités de productivité agricole. Pour ce faire, il faudrait prendre un engagement en vue de poursuivre des objectifs communs et réduire les coûts de transaction liés à la planification, à l’établissement des rapports et aux approvisionnements. Ceci devrait également contribuer à la réalisation d’un mécanisme de financement plus exhaustif et durable pour les activités fondées sur les priorités nationales et sous régionales.

Afin de réaliser l’harmonisation, les changements progressifs suivants devraient se produire aux niveaux national, sous régional et continental :

- Passage du mode “projet” (dans le cadre duquel les donateurs soutiennent des activités spécifiques) à l’appui programmatique (éventuellement avec une affectation spéculative) pour la majeure partie du budget des institutions bénéficiaires (y compris les coûts variables);
- Adoption des processus communs pour le dialogue stratégique et la planification des activités qui seront appuyés par les donateurs – ces éléments devraient être en conformité avec les calendriers et les horizons des institutions bénéficiaires;
- Procédures de gestion financière, systèmes de suivi, d’évaluation, d’information et de réexamen communs – en conformité avec ceux des institutions bénéficiaires;
- Si possible, l’adaptation des procédures utilisées dans les opérations en cours ou déjà engagées aux procédures harmonisées ci-dessus exposées; et
- Création des trusts multi-donateurs (fonds “fourre-tout”) ou la mise en commun des fonds dans les comptes des institutions bénéficiaires, y compris le financement essentiel sans restriction (appui budgétaire).

Plusieurs donateurs se sont engagés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Toutefois, la réalisation d’une harmonisation et d’un alignement améliorés devrait être abordée d’une manière flexible. Au niveau national, le plaidoyer pour l’harmonisation et l’alignement ne se bornera pas généralement aux interventions de productivité agricole. Cette action aura plutôt lieu aux niveaux sectoriel et national. Ceci se refléterait dans la stratégie, les déclarations de principes, l’évolution institutionnelle et les programmes nationaux et fera donc l’objet de délibérations et de réexamen à l’occasion des tables rondes – pays du NEPAD. Des procédures de réexamen et des engagements similaires devraient être pris aux niveaux sous régional et continental ; et ceux-ci devraient bénéficier d’un appui dans le cadre du FAAP. Il serait toutefois souhaitable qu’une masse critique d’appui harmonisé soit réalisée aux niveaux national et sous régional.

7. Le GDPRD est une initiative des agences de développement et des institutions financières internationales qui sert à améliorer la collaboration des donateurs et le dialogue coordonné avec les pays partenaires. Le GDPRD dispose de trois piliers : plaidoyer, échange des expériences et harmonisation de l’aide, (<http://www.gdprd.org>).

4

Utilisation du FAAP



4.1 Aperçu Général

Le FAAP est conçu de façon à servir d’outil en ce qui concerne l’orientation globale et optimale des interventions de productivité agricole en vue d’augmenter la croissance agricole et de compléter les trois autres piliers du CAADP. Le FAAP sert également d’outil pour soutenir les processus d’orientation des institutions et de leurs programmes conformément aux objectifs du FAAP. Il devrait également servi d’outil capable de fournir aux leaders un meilleur accès à l’appui politique, technique, méthodologique et financier pour leurs politiques, plans et institutions relatifs à la productivité agricole. Cette section propose la manière dont le FAAP peut ainsi servir d’outil dans le contexte des diverses interventions qui devraient rentrer dans le programme du FAAP aux niveaux national, sous régional et continent.

4.2 Au Niveau National

La communauté professionnelle africaine a souligné la nécessité d’aborder les insuffisances survenues dans trois domaines afin de faciliter l’innovation – renforcement des capacités ; capacitation des cultivateurs ; et amélioration de l’efficacité de la recherche et des services de vulgarisation agricoles. Les professionnels ont identifié un certain nombre d’interventions spécifiques dont on a typiquement besoin au niveau national dans chacun de ces domaines (ces interventions figureront dans les Annexes qui seront

finalisées et publiées à une date ultérieure). Ils ont également identifié les principes directeurs qui, s'ils sont incorporés dans les programmes de productivité agricole, les rendront plus efficaces (Section 3).

La plupart des programmes de productivité agricole sont bien pris en compte au niveau national. Ceux-ci comprennent la recherche appliquée et adaptative et les services de vulgarisation aussi bien que l'enseignement primaire et secondaire, des programmes de formation connexes et certains des programmes d'enseignement post-secondaire. Tandis que tous ces programmes utilisent les connaissances et les informations, la mise en réseau, les technologies ainsi que la coopération scientifique et technique fournies par les programmes sous régionaux, continentaux et globaux (voir les sections qui suivent), l'interface primaire entre ces programmes et les cultivateurs ainsi que l'agroindustrie relève des activités et institutions nationales. Les pays ne devraient pas développer leur propre programme de productivité agricole afin d'accéder aux ressources additionnelles «respectueuses» des directives du FAAP. Les principes du FAAP devraient être plutôt appliqués aux interventions actuelles et futures. Ils devraient également encourager et influencer les réformes institutionnelles, si besoin est.

Pour que les programmes nationaux puissent œuvrer vers la réalisation des directives du FAAP, ils devraient se fixer l'objectif de réaliser les caractéristiques suivantes :

- Identifier les restrictions techniques, sociologiques et économiques spécifiques dont fait l'objet la productivité agricole au niveau national.
- Mettre en exergue la réceptivité aux conditions du marché et à la justification économique comme facteurs majeurs de détermination du niveau d'investissements consacrés à la production, à la diffusion et l'adoption des technologies – assurer que la productivité n'est pas poursuivie comme une fin en soi mais qu'elle sert plutôt d'outil pour assurer l'amélioration des bénéfices et des revenus.
- Promouvoir le partage des connaissances, le développement des synergies et les mécanismes du feedback pour qu'il y ait *des liens adéquats entre la vulgarisation, la recherche, l'enseignement et le secteur privé* ainsi qu'une meilleure collaboration globale en ce qui concerne le système de production, de diffusion et d'adoption des technologies.
- Participation de tous les partenaires à la fixation des priorités ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

Les institutions nationales de productivité agricole qui s'engagent au développement de leurs propres politiques, institutions ainsi que plans et stratégies conformément aux directives proposées par le FAAP, seront en mesure d'attirer l'appui politique, la collaboration technique et le soutien financier de leurs gouvernements, des OSR, du FARA, du NEPAD et des donateurs. De tels engagements pris par chaque pays devraient être signalés dans les DSRP et les stratégies sectorielles gouvernementaux ayant trait à la productivité agricole. Les donateurs devraient harmoniser et coordonner leur soutien à ces interventions nationales de la manière ci-dessus indiquée. Ceci pourrait faire l'objet d'un Protocole d'Accord entre le gouvernement et les groupes de donateurs agricoles, lequel protocole s'engage à soutenir conjointement la stratégie, le renforcement institutionnel connexe (y compris les réformes, si besoin est) ainsi que les activités.

4.3 Au Niveau Sous Régional

Quoique beaucoup d'activités de développement technologique soient bien gérées au niveau national, certaines sont mieux gérées à un niveau d'agrégation supérieur. Au cas où les conditions agro-climatiques, sociales et économiques sont similaires à travers les frontières, la coopération au niveau sous régional en ce qui concerne certains aspects des activités de productivité agricole pourrait améliorer l'efficacité en : faisant de sorte que les coûts et avantages transfrontaliers soient incorporés dans le processus de planification et de fixation des priorités ; permettant les économies d'échelle ; permettant la création des programmes dotés d'une masse critique minimum de personnel et d'installations ; et en évitant les chevauchements des rôles.

Dans le domaine des programmes de productivité agricole, un rôle important autre que la recherche pourrait être joué de manière efficace au niveau sous régional. Les institutions et programmes sous régionaux devraient offrir et fournir un appui systématique à la recherche, à la vulgarisation et à la formation/l'enseignement agricoles ; à la capacitation des cultivateurs ; et aux institutions publiques ainsi qu'à leurs opérations. Ce genre d'appui cherche à soutenir le renforcement des capacités et des services, à mettre en réseau les plates-formes et services, et à faciliter la coordination entre les programmes nationaux aussi bien qu'entre les programmes nationaux et les programmes internationaux. La liste des recommandations spécifiques à cet égard sera jointe aux Annexes.

Les programmes des Organisations Sous régionales (OSR), à savoir ASARECA, AARINENA, CORAF, SADC-FANR⁸ sont des exemples d'initiatives et d'institutions qui oeuvrent à ce niveau. Le mandat actuel des OSR est de : coordonner les programmes de recherche et de développement d'intérêt commun pour les SNRA au sein de leur sous région ; organiser l'échange des données et le développement des ressources humaines ; et renforcer les partenariats auprès des centres GCRAI et d'autres institutions de recherche avancée. Les états-membres africains assument une partie des coûts opérationnels des OSR et font des contributions importantes en nature sous forme d'installations et de ressources humaines. Afin que des programmes au niveau sous régional tels que ceux-ci puissent réussir à réaliser les orientations du FAAP, ils devraient œuvrer en vue de faire montre des caractéristiques suivantes :

- Identifier les restrictions techniques, sociologiques et économiques que connaît la productivité agricole au niveau sous régional.
- Mettre en exergue la réceptivité aux conditions du marché et à la justification économique comme facteurs majeurs de détermination du niveau d'investissements consacrés à la production, à la diffusion et à l'adoption des technologies – assurer que la productivité n'est pas poursuivie comme une fin en soi mais plutôt qu'elle sert d'outil pour assurer l'amélioration des bénéfices et des revenus.
- Mettre en exergue les domaines d'activités dans lesquels la sous région a un avantage comparatif par rapport aux actions nationales. Par conséquent, et conformément aux

8. ASARECA: the Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa (<http://www.asareca.org>); CORAF/WECDAR: Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole/West and Central African Council for Agricultural Research and Development (<http://www.coraf.org>); Southern African Development Community's Food Agriculture and Natural Resources Directorate (SADC-FANR) (<http://www.sadc.int/english/fanr>) ; et AARINENA: North African members of the Association of Agricultural Research Institutions in the Near East and North Africa (<http://www.aarinena.org>).

principes de subsidiarité, les programmes sous régionaux ne comprendront pas les activités qui sont mieux appuyées au niveau national ou à un niveau inférieur.

- Utiliser un modèle pluraliste dans les modalités de mise en œuvre des programmes régionaux afin de tirer profit des aptitudes des institutions publiques et privées au sein de la région, et de maintenir la flexibilité qui émane de la concurrence.
- Dans la mesure du possible, les activités devraient être menées sur une base de partage des coûts avec les programmes nationaux et/ou les utilisateurs finals de façon à ce que les pays et les partenaires s'approprient leurs propres programmes sous régionaux.
- Jouer un rôle de plaidoyer et de soutien en vue de permettre aux états membres d'augmenter les ressources qu'ils affectent aux opérations de productivité agricole ainsi que d'améliorer la performance des institutions concernées (y compris les réformes si besoin est).
- En vue d'assurer la durabilité, les coûts des programmes sous régionaux devraient être de plus en plus partagés par les états de la sous région et, dans certains cas, par les agro-industries ou d'autres partenaires et acteurs.

Au niveau sous régional, les OSR seront en mesure de solliciter de la part des états membres, du FARA, du NEPAD, des CER et des donateurs, du soutien politique, technique, méthodologique et financier pour les programmes développés selon les lignes directrices proposées par le FAAP et ses principes. Chaque OSR devrait préparer et adopter une stratégie à long terme et un plan opérationnel à moyen terme en vue de renforcer son programme de productivité agricole. Les donateurs devraient harmoniser et coordonner leur soutien conformément à la section 3.3. Ceci fera l'objet d'un Protocole d'Accord entre les OSR et les donateurs, lequel protocole s'engage à soutenir conjointement la stratégie et les programmes connexes.

4.4 Au Niveau Continental

Il existe au niveau continental un rôle précis qui permet à une institution de plaider en faveur des investissements pour la recherche et le développement agricoles, de fournir des services de mise en réseau aux institutions nationales, sous régionales et globales en ce qui concerne les questions de productivité agricole en Afrique. Ceci comprend la nécessité d'améliorer l'échange d'informations et de systèmes d'enseignement agricoles, de promouvoir les partenariats valorisants si besoin est, de faciliter et de gérer les services et programmes de renforcement des capacités pour les institutions nationales et sous régionales, de mener et de faciliter les délibérations sur la fixation des priorités et des stratégies au niveau continental et de mettre en œuvre les activités conçues de façon à soutenir des éléments spécifiques des programmes de productivité agricole relatifs aux questions, aux contraintes et aux besoins ci-dessus soulignés. A cet effet, les économies d'échelle, la nécessité de la spécialisation ou l'existence des effets secondaires exigent que l'administration de ces programmes soit assurée au niveau continental.

Pour que le FARA puisse bien jouer ce rôle et évoluer conformément aux directives proposées ci-dessus, il devrait adopter les principes directeurs du FAAP – c'est-à-dire que le FARA devrait faire montre des caractéristiques suivantes :

- Subsidiarité en matière de prise de décisions en vue d'encourager la participation et l'appropriation.

- L'intervention du FARA valorisera les programmes OSR.
- Certaines économies d'échelle pourront être dérivées au niveau continental.
- Les programmes seront élaborés et mis en oeuvre dans le contexte des systèmes d'innovation qui impliquent tous les acteurs à travers la chaîne des valeurs, et ce par le biais des approches pluridisciplinaires qui font de sorte que les services de recherche et de soutien soient situés dans leur contexte approprié et que ces services se soldent par un niveau élevé d'appropriation.
- Un accès et une participation équitables à la production, à l'échange et à la diffusion des informations.

Au niveau continental et grâce à l'engagement pris en vue de se développer suivant les directives proposées par le FAAP, le FARA sera en mesure de solliciter l'appui politique, technique et financier des états membres, des OSR, du NEPAD, de l'Union Africaine (UA), des CER et des donateurs. Le FARA démontrera son engagement aux directives exposées par le FAAP grâce à la mise en place d'un plan stratégique. Les donateurs prépareront un programme conjoint d'appui financier au portefeuille de programmes du FARA et s'engageront à cet appui harmonisé grâce à l'établissement d'un protocole d'accord à cet effet.

4.5 Contributions Internationales

Le GCRAI, les Centres Internationaux de Recherche Agricole non membres du GCRAI, les institutions régionales de recherche et de développement agricoles, y compris les ONG internationales et les organisations de la société civile, les bureaux spécialisés de l'UA, les institutions de recherche avancée non-africaines et d'autres programmes internationaux font des contributions importantes au développement agricole grâce à la recherche et au renforcement des capacités. Ceci sera encouragé davantage dans le cadre du FAAP, qui assurera un niveau plus élevé de compatibilité avec les priorités et les modes d'opération africains. Le respect des principes directeurs du FAAP facilitera également la tâche de déterminer où et comment les capacités des institutions internationales pourront mieux contribuer à la recherche et au développement agricoles de l'Afrique dans le contexte des stratégies nationales et régionales ainsi que des contributions des prestataires de services alternatifs. Entre autres choses, les contributions se feront dans les domaines de principe suivants :

- Faire de sorte que les meilleures pratiques, les données, les connaissances et les aptitudes d'autres régions du monde aient un impact positif sur les questions africaines.
- Fournir des informations et des données pertinentes basées sur la recherche en vue d'assurer la formation et le développement des programmes d'enseignement.
- Fournir des compétences spécialisées en matière de sciences de pointe, y compris les sciences biologiques, les sciences humaines et l'analyse de politiques.
- Créer une masse critique et renforcer les capacités grâce à la poursuite des activités de recherche communes.
- Permettre les reproductions et les comparaisons à travers les pays et les continents en vue d'orienter les efforts de recherche et de développement africains.

5

Leçons tirées vis-à-vis du FAAP



5.1 FAAP vis-à-vis des Processus de Revue du CAADP

Comme il a déjà été discuté dans l'introduction à ce document, le FAAP est un outil qui cherche à aider à la mise en œuvre du CAADP (Chapitre 4 en particulier). L'UA-NEPAD est en train de développer un processus d'examen du CAADP. Les institutions nationales qui se conforment au FAAP seront impliquées dans les processus d'examen du CAADP qui émergent aux niveaux national, sous régional et continental. Les programmes au niveau sous régional seront pleinement impliqués dans les processus d'examen du CAADP. Le FARA participera à un processus d'examen lié au CAADP en ce qui concerne ses initiatives au niveau continental et aidera le NEPAD à assurer l'examen général du Pilier IV du CAADP.

Il est attendu que des examens soient menés en 2010 et encore en 2015 en vue de déterminer l'état d'avancement du Pilier IV du CAADP. Cette périodicité correspond à l'objectif d'évaluation de la contribution de l'agriculture à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les examens chercheront à établir l'état d'avancement des innovations agricoles survenues à travers le continent ainsi qu'à recommander des améliorations supplémentaires suivant son utilité et ses circonstances en pleine évolution.

5.2 Suivi et Evaluation du FAAP

Le processus de suivi de FAAP est composé de deux parties. La première démarche cherche à assurer le suivi de la mise en œuvre du FAAP, tandis que la deuxième démarche assure le suivi et l'évaluation des résultats et des impacts après le démarrage du processus de mise en œuvre. Le suivi de la mise en œuvre du FAAP impliquera un contrôle des progrès réalisés par les programmes nationaux, sous régionaux et continentaux au fur et à mesure qu'ils se conforment progressivement au FAAP. Un système de suivi et d'évaluation (S-E) pour le FAAP assurera le suivi des progrès réalisés par les opérations de productivité agricole africaine respectueuses des directives du FAAP en ce qui concerne leur contribution aux buts et objectifs du Pilier IV du CAADP. Des événements importants serviront de référence pour suivre les progrès réalisés par les réformes et le développement institutionnels (pauvreté, équité-genre, gouvernance et réceptivité, efficacité et durabilité financière grâce à la mise en œuvre des éléments d'action spécifiques par les parties appropriées aux différents niveaux.

Le renforcement de l'importance et de l'efficacité de la production et de la diffusion des technologies agricoles est une entreprise à long terme qui nécessite le suivi d'une gamme étendue de mesures, y compris les investissements, la production, le commerce ainsi que les impacts sur la productivité et les revenus. Dans le contexte des activités du NEPAD/CAADP, le FAAP encourage la création des capacités S-E renforcées et harmonisées aux niveaux national, sous régional et continental. Les OSR joueront un rôle principal au niveau sous régional en ce qui concerne l'état d'avancement du FAAP vis-à-vis de la contribution que celui-ci a faite en vue de soutenir l'agenda africain en matière de croissance agricole.

Le NEPAD/CAADP collabore avec les communautés économiques régionales et leurs états membres en vue de mettre en œuvre des systèmes de revue-pairs, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances. Le FAAP assurera la coordination avec ces systèmes et agira de sorte que le suivi-évaluation des questions spécifiques du Pilier IV du CAADP soit pris en charge au niveau approprié.

Certains indicateurs révélateurs qui devraient faire partie des systèmes S-E élargis pour l'innovation agricole aux niveaux national et sous régional pourraient comprendre les éléments suivants :

- Investissements dans les systèmes de recherche et de diffusion agricoles par les gouvernements nationaux, les donateurs, le secteur privé et les ONG.
- Tendances de la valeur de la production et de la productivité agricoles.
- Tendances de la valeur du commerce agricole.
- Tendances des revenus paysans et des mesures de lutte contre la pauvreté.
- Indicateurs des capacités et des réformes institutionnelles, y compris les indicateurs d'évaluation du renforcement des systèmes financiers, de l'audit, de la gestion du personnel, des approvisionnements, etc.
- Nombre de nouvelles technologies disponibles pour le transfert.
- Nombre de cultivateurs, d'agents de transformation et autres ayant adopté de nouvelles technologies.
- Superficies bénéficiant de nouvelles technologies/nombre d'animaux améliorés/volume de produits transformés.

- Événements importants qui mesurent l'état d'avancement des politiques.
- Politiques, stratégies et programmes en place pour assurer le développement/la diffusion des technologies en collaboration avec les cultivateurs.
- Nombre de donateurs qui coordonnent et harmonisent leur soutien dans le cadre du FAAP.

Cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive et les détails de chaque type d'indicateur ainsi que la manière dont ces indicateurs seront réunis devraient être articulés dans le cadre du FAAP aux niveaux national, sous régional et continental. Les NEPAD, FARA, CER, SNRA et OSR collaboreront en vue de développer des indicateurs cohérents et comparables.

6

Conclusion et Suivi



Le FAAP servira d'outil de plaidoyer disponible à tous les partenaires de la diffusion et de l'adoption des technologies de recherche agricole en Afrique afin de réaliser les buts et objectifs du Pilier IV du CAADP. Ce cadre fournit les principes et les lignes directrices qui, grâce à leur application, amélioreront la complémentarité des diverses contributions aux priorités nationales et sous régionales ainsi que de la prestation collective de tous les acteurs. Le FAAP renforcera les capacités africaines pour l'innovation agricole qui fera de l'agriculture africaine le moteur du développement en fournissant un cadre en vue d'assurer le renforcement des arrangements institutionnels, surtout en ce qui concerne le renforcement des capacités, la capacitation des cultivateurs et le renforcement des services de soutien aux cultivateurs ; aussi bien qu'en assurant la promotion de l'harmonisation des ressources et l'accroissement des financements.

À propos du FARA

Le FARA est le Forum pour la recherche agricole en Afrique, c'est une organisation cadre qui rassemble les principales parties prenantes du domaine de la recherche agricole et du développement en Afrique et qui forme avec celles-ci des coalitions.

Faire de l'agriculture en Afrique un secteur plus dynamique et compétitif sur le marché international, avec un taux de croissance d'au moins 6 % par an d'ici l'an 2020, voilà la **vision** du FARA.

La **mission** du FARA est de valoriser et d'apporter un plus à l'efficacité et l'efficience des systèmes de recherche agricole en Afrique qui contribueront au développement agricole, à la croissance économique et à l'utilisation soutenue des ressources naturelles. Le FARA complète les activités novatrices des institutions de recherche nationales, internationales et sous-régionales, pour qu'elles puissent offrir des services plus adaptés et efficaces à ses parties prenantes. Le FARA joue un rôle de défenseur des intérêts et de coordination de la recherche agricole pour le développement.

Le FARA est l'organe technique de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour mettre en œuvre le quatrième pilier du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), comprenant la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies. Le FARA a identifié cinq conditions nécessaires pour renforcer l'impact du continent sur les moyens de subsistance et le développement économique :

- un cadre agricole pour mettre en œuvre les réformes et investissements nécessaires, c'est-à-dire le Cadre pour la productivité agricole en Afrique (FAAP) ;
- une nouvelle approche des systèmes d'innovation dans la recherche agricole pour le développement, notamment par le Programme challenge pour l'Afrique sub-saharienne (PCASS) ;
- la capacité humaine pour mettre en place, internaliser et diffuser les nouvelles approches parmi les chercheurs, agents de changement, transformateurs, commerçants et également auprès des décideurs politiques, particulièrement par le Renforcement des capacités scientifiques et institutionnelles en Afrique (BASIC, *Building African Scientific and Institutional Capacities*) ;
- les applications immédiates qui sont en mesure de faire la différence et restaurer la crédibilité en matière du développement agricole, notamment la Diffusion des technologies agricoles nouvelles en Afrique (DONATA) ;
- les chercheurs africains mieux placés pour obtenir et contribuer à la connaissance mondiale dans le domaine de la science et du développement agricoles, notamment par le Système régional d'information et d'apprentissage agricole (RAILS, *Regional Agricultural Information and Learning Systems*).

Ces programmes correspondent aux fonctions primaires du FARA, c'est-à-dire la défense de l'intérêt de la recherche agricole, la promotion de partenariats fonctionnels et l'accélération du partage et de l'échange de connaissance.

En 2005, les donateurs du FARA étaient la Banque africaine de développement, l'Agence canadienne internationale de développement, la Commission européenne, les Gouvernement des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'Italie, de l'Irlande, de l'Allemagne, et de la France, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, la Fondation Rockefeller, la Fondation Bill et Melinda Gates, la FAO, la Banque mondiale et l'Agence des Etats-Unis pour le développement international.